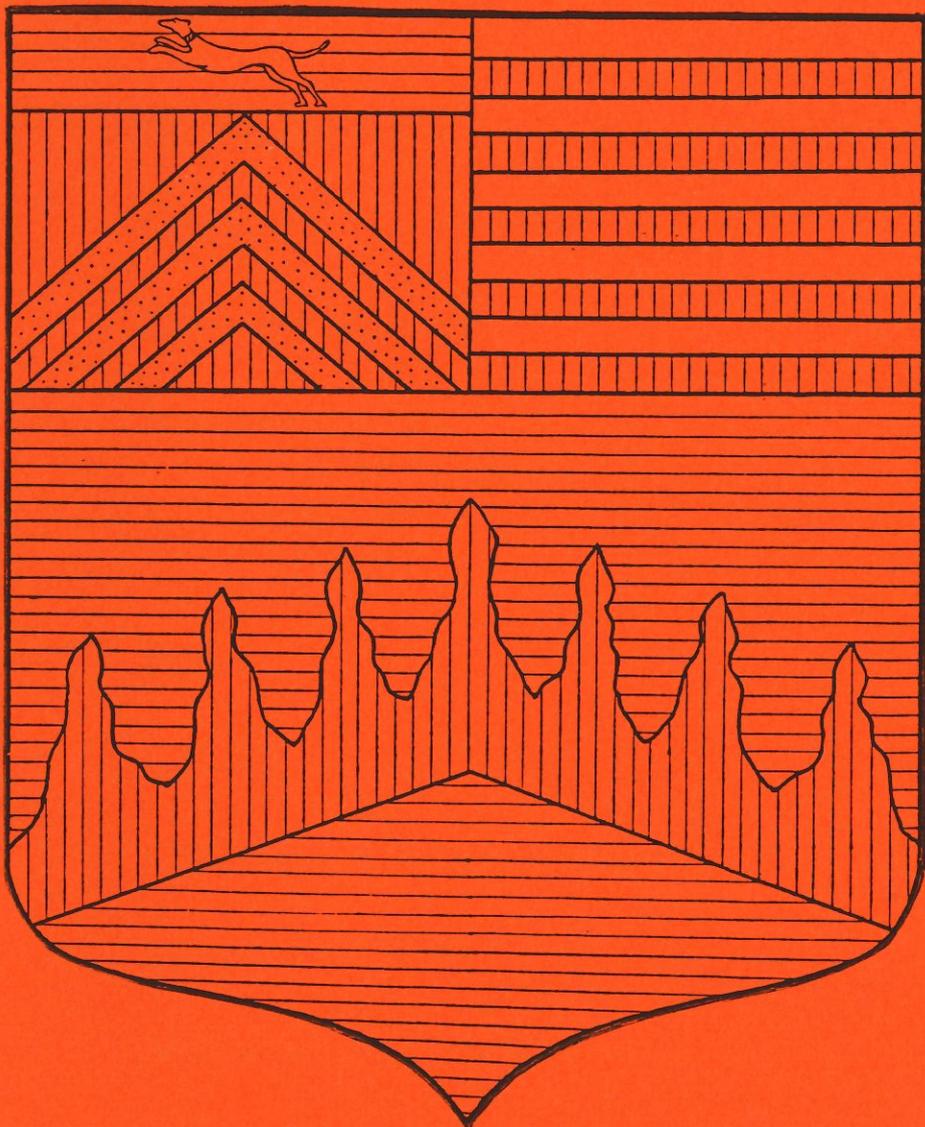


COUP D'OEIL SUR



FONTENOY

JANVIER 1998

Un peu d'Histoire...

Carnet

Zone Internationale

Intercommunalité:

District de Hazelle

SIS-FAS

ADAPEC

Poésie...

C.C.A.S.

Collectes des ordures ménagères

Perspectives 1998

Mairie: renseignements divers

Le Maire
et le Conseil Municipal
vous présentent leurs Meilleurs Voeux
pour 1998 !

UN PEU D'HISTOIRE ...

« LE BLASON DE FONTENOY »

Dans sa séance du 4 novembre 1978, le Conseil Municipal a adopté le blason moderne de Fontenoy sur Moselle (tel représenté en couverture).

Jacques DURAND, créateur de ce blason, a retenu quatre thèmes pour la composition: les armoiries des familles d'IGNY et LE PRUD'HOMME, la Moselle, le pont, à cause de l'incendie du village en 1871.

Philippe d'IGNY (2) (d'IGNI) dont la famille était originaire de Bourgogne, acquit la seigneurie de Fontenoy par son mariage avec Anne de BREXEY, Dame de Fontenoy.

C'est au profit de son arrière petit-fils, SIMON, que Fontenoy fut érigé en comté en 1625.

Simon d'IGNY, comte de Fontenoy, épousa Barbe LE PRUD'HOMME EN 1633. Ses armoiries sont en haut à droite du blason.

Faute de descendance, le comté devint l'apanage de la famille LE PRUD'HOMME. En haut à gauche du blason, ce sont les armoiries du comte Christophe -François LE PRUD'HOMME (1) de FONTENOY, telles qu'elles figurent sur les vitraux de l'église, ancienne chapelle castrale, où sont encore plusieurs sépultures des comtes de Fontenoy.

Le fond bleu évoque LA MOSELLE qui autrefois faisait tourner deux moulins, puis au cours de ce siècle, une usine hydro-électrique pour être ensuite une base de loisirs nautiques.

Le PONT en flammes évoque enfin, le raid des « Chasseurs des Vosges » sur le pont de la voie ferrée à Fontenoy, le 22 janvier 1871, pour couper les voies de communications allemandes vers Paris.

Ce raid fut suivi du sac et de la destruction par incendie de chacune des maisons du village sur ordre de l'Empereur Guillaume. Trois personnes devaient y perdre la vie.

ZONE INTERNATIONALE

I - Démarrage des travaux

Les travaux de plateformage ont commencé à la mi-août. Les volumes de terre à déplacer étant énormes: 600 000 m³ de déblais, 550 000 m³ de remblais dont 100 000 m³ sur l'échangeur, le matériel utilisé par l'Entreprise PERTUY fut impressionnant.

Actuellement 40 ha sont plateformés et une aire de stationnement avec certains réseaux va être aménagée au coeur du site, de façon à ce que les industriels intéressés puissent évaluer facilement l'intérêt de cette Zone au regard de leurs besoins. Un modelé paysager de 850 m de long, 100m de large et 4,5 à 9m de hauteur sépare la Zone Internationale de la ZAC d'habitation du Mont-Champ. Il sera planté ou engazonné sur environ 8,5 Ha.

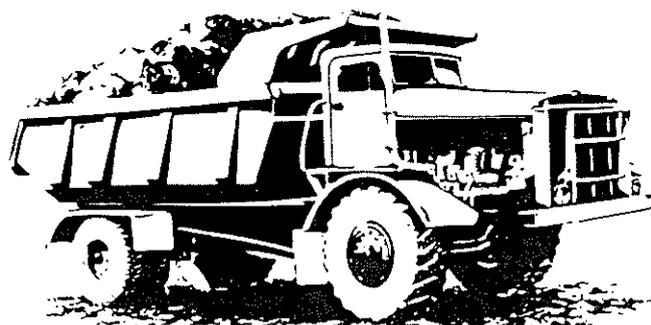
II - L'échangeur autoroutier

La construction d'un échangeur autoroutier complet donnant aux entreprises un accès direct à l'autoroute est le premier équipement généralement demandé par les industriels.

Le Conseil général disposant d'un excédent de déblais dans le plateformage de la Zone Internationale a accepté de les disposer en merlon le long de l'A31 de façon à diminuer la propagation du bruit des véhicules.

III - Commercialisation

La démarche de commercialisation est commencée, par les organismes de l'Etat ou qui lui sont liés (DATAR et APEILOR) et par le Conseil Général (CAPEMM), avec l'appui d'un cabinet international, dont le premier rapport a été présenté le 9 janvier dernier.



Site industriel international de Gondreville-Fontenoy

PHASE 2 : Audit du site : Résumé du rapport

L'infrastructure du site de Gondreville-Fontenoy répond aux principales exigences de méga-investisseurs que nous avons analysées dans la phase 1 de ce projet. La surface de la zone, les conditions du sol, de même que son infrastructure logistique et son approvisionnement en services utilitaires, permettent le démarrage immédiat de méga-opérations.

Caractéristiques techniques à développer

Les travaux d'aménagement du site au cours de 1996-1997 ont ajusté le site de Gondreville-Fontenoy aux besoins de méga-investisseurs.

La seule faiblesse rencontrée pour certains secteurs industriels est sa proximité aux quartiers résidentiels, ce qui exclut toute industrie polluante ou bruyante. C'est pourquoi l'aménagement d'un écran est donc positif. Pour les secteurs identifiés comme cibles principaux (l'électronique et l'automobile), cette proximité aux habitations ne constitue toutefois pas un obstacle.

La visibilité du site

Afin d'attirer le futur investisseur, le site doit littéralement sauter aux yeux, par des pancartes, des drapeaux ou des ballons, mentionnant le nom du parc, sa surface et éventuellement certains autres atouts, le nom de l'aménageur et la personne à contacter par les intéressés.

Puisque des photos aériennes seront également prises, il convient de démarquer les extrémités du site (par exemple à l'aide de ballons) afin de démontrer son étendue. Ceci améliore également la visibilité en cas de survol par hélicoptère.

Le nom du site

Le nom Gondreville-Fontenoy International Industrial Park comporte beaucoup d'informations concernant le site (son district, son zoning industriel, son ouverture à des investisseurs étrangers, sa position stratégique sur des axes internationaux).

Pourtant, un tel nom peut présenter un certain nombre de désavantages. Le nom est long à écrire, à prononcer, et à retenir. En outre, dans l'imaginaire des étrangers, Gondreville-Fontenoy ne réfère pas à une localité en Meurthe-et-Moselle, Lorraine.

Le nom d'une zone industrielle devrait être international et avoir un son familier dans plusieurs langues, il doit être facile à retenir, et, éventuellement, court.

De préférence, il réfère à quelque chose que le site voudrait incarner, comme la région où il est situé (*Nancy industrial site, Fancy Nancy!*), sa dimension internationale (*Europark*), sa surface importante (*Mega-zone Lorraine*) ou d'autres atouts, comme son secteur-cible ou son développement futur (*Futuropark*).



Price Waterhouse 

Aspect financier

Depuis 1996, le District se doit de participer au remboursement des sommes avancées par le Conseil Général de Meurthe et Moselle pour permettre l'implantation de KIMBERLY - CLARK dans notre région.

Pour pouvoir honorer cette charge sans compromettre les prévisions d'investissement et de fonctionnement se rapportant à l'ensemble des compétences mentionnées ci-dessus, l'assemblée du District a dû se résoudre à une augmentation des taux districaux répartie sur 2 ans :

En 1996, la taxe professionnelle de KIMBERLY est passée de 2,0% à 2,5%

En 1997, la taxe professionnelle de KIMBERLY est passée de 2,5% à 3,25%

Les augmentations de taxes professionnelles ayant obligatoirement une incidence sur les autres taxes communales (taxes foncières et taxes d'habitation), celles-ci ont vu leur part intercommunale augmentées dans les mêmes proportions en 1996 et en 1997.

Mais les compensations pour les budgets des 5 communes et donc pour leurs habitants sont intéressantes et loin d'être négligeables

* Pour la commune de FONTENOY, le District a dépensé en investissement et en fonctionnement cumulés les sommes de :

3000,00 francs par habitant pour la période 1994-1995

2500,00 francs par habitant pour l'année 1996

6700,00 francs par habitant pour l'année 1997

(cette dernière somme représente 3 fois notre budget communal)

* Au quotidien, chacun peut apprécier

- Le ramassage des ordures et des gros objets hétéroclites qui, rappelons-le, représente une somme de 250 francs par an et par habitant .
- La fourniture de bacs à ordures .
- La fourniture de bacs à sel et de sel pour l'hiver.
- Le déneigement de la voirie communale
- L'entretien de la voirie communale
- L'entretien de l'éclairage public
- La consommation électrique de l'éclairage public et des illuminations .

R.P.I / S.I.S-F.A.S

R.P.I: Regroupement Pédagogique Intercommunal

Pendant les dernières décennies, l'Education Nationale ne souhaitait plus les « classes uniques » dans les villages, parce que cela présentait deux inconvénients majeurs:

- * la non-scolarisation des enfants de moins de cinq ans dans ces structures
- * l'impossibilité du travail d'équipe pour les enseignants et leurs élèves

Dès qu'une commune pouvait offrir les structures adaptées, on pratiquait le regroupement des élèves afin de scolariser les plus jeunes dans le cycle « maternelle » et répartir les autres par niveaux dans le cycle élémentaire.

Aingeray ayant construit une école maternelle dans son lotissement, et les effectifs permettant des classes à cours unique ou double en primaire, l'opération de regroupement a eu lieu pour les trois villages de Fontenoy-Aingeray-Sexey.

Pour l'année scolaire 1997/1998 la répartition des enfants se présente de la manière suivante:

Ecole maternelle « LA PASTORALE » à Aingeray

Melle COLLOT: 7 tout petits et 16 petits
Melle DIGUET: 17 moyens et 9 grands

Ecole primaire « Robert DESNOS » à Aingeray

M.STRENTZ : 10 grands et 11 CP
M.DUFRENOY : 7 CMI et 18 CM2

Ecole primaire de Sexey-les-Bois

Mme GUEVIN : 19 CE 1
Mme BEGLE : 14 CE1 ET 11 CM1

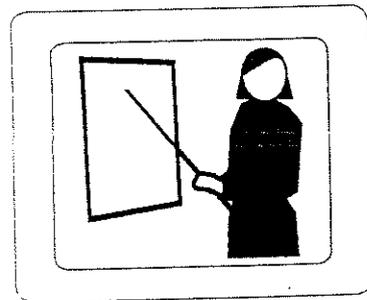
Le remplacement de Mme BEGLE (en congé de maternité) est assuré par M.Christophe.

Ces enfants viennent de

FONTENOY : 25
AINGERAY : 79
SEXEY : 35

Les Enseignants du RPI, particulièrement dynamiques, forment une véritable équipe pédagogique au service de nos enfants.

Q'ils en soient remerciés!



PHILOSOPHIE D'ENFANCE

Denis JAILLON
« LES SENS CIEL »

Un jour, je serai grand
Et j'irai loin là-bas
Mais j'attendrai, tu sais
Car il faut être grand.
Pour aller où j'irai.

L'endroit où je serai
N'est pas pour les enfants.
Mais quand je pourrai voir,
Dans le plat, sur la table
Alors je serai grand.

Je partirai là-bas.
Bien au bout des grands champs
Bien au bout de la mer.
Bien au bout de la terre,
Là où il n'y a rien.
Là où si on avance
Et bien on tombe en bas !

Alors j'observerai,
Pour comprendre tout seul,
Ce qu'il y a au bout.

Mais l'enfant a grandi,
Et déçu un peu las
Il n'est jamais parti.
Car entre temps, hélas
Elle s'est arrondie.



CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE
DES OBJETS ENCOMBRANTS
ANNEE 1998

COMMUNE DE FONTENOY sur MOSELLE

	DATES PREVUES
1ère collecte	Mardi 10 Mars
2ème collecte	Mardi 16 Juin
3ème collecte	Mardi 8 Septembre

Sont strictement interdits à la collecte des ordures ménagères, mais également à la collecte des déchets encombrants les déchets cités ci-dessous :

- les fûts pleins et les bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses)
- les bidons de peinture non vidés,
- les batteries,
- les bidons d'huile,
- les carcasses de voitures et de machines outils ou agricoles
- la pierre, le béton, la terre,
- les ordures ménagères
- les explosifs,
- les bouteilles de gaz
- les extincteurs,
- les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, grillages et câbles métalliques
- les produits radio actifs
- les pneumatiques de camions, tracteurs etc...

DECHARGE... Suite et Fin

Malgré toutes les précautions prises en juillet dernier (voir bulletin municipal) des dépôts illicites ont été constatés par la D.A.S.S.

Le Sous-Préfet, sous couvert du Préfet, a demandé à E.P.M.L. propriétaire des lieux, de prendre les mesures appropriées.

E.P.M.L. a décidé d'en barrer l'accès, cet espace devant servir à la Zone Internationale.

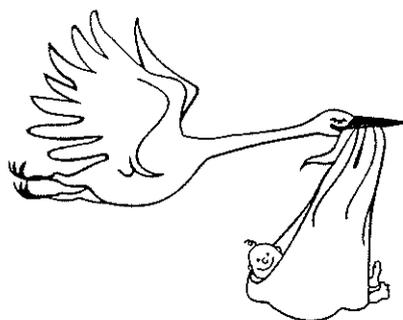
BIENVENUE AUX NOUVEAUX!

*BOURGEOIS Laurence
et ses enfants Ludivine, Justine, Anthony
5 rue de la Libération*

*GUERARD Xavier et Laurence
et leurs fils Stéphane et Florent
38 rue du Monument Prolongée*

*GRISO Emmanuelle
11 rue du Monument*

*TOUVENOT Etienne et Valérie
8 rue du Monument*



*et leur fils Antoine
né le 18 juillet 1997*

*WINIARSKI Jérôme et Patricia
et leurs filles Emilie et Nastasia
15 rue de la Loi*

C . C . A . S .

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un organisme chargé d'aider les administrés de la Commune lorsqu'ils ont des problèmes.

Cette aide consiste à:

* L'aide sociale légale obligatoire

Assurer le lien entre les administrés et le Conseil Général par la constitution de dossiers d'aide sociale:

- aide ménagère
 - portage de repas
 - soins à domicile ...
- (voir le livret général d'information distribué fin 1995)
- cartes santé
 - obligation alimentaire ...

Le contenu de ces dossiers, pour lesquels il est presque toujours demandé une déclaration de ressources et de biens, est strictement confidentiel.

* L'aide légale facultative

* L'action « colis de Noël »

Au départ, il s'agissait d'une distribution de produits de première nécessité aux personnes âgées qui par définition, vivaient dans la précarité.

Au fil des ans, le niveau de vie s'étant amélioré, « le colis de Noël » est devenu une tradition destinée à apporter un peu de joie pour les Fêtes.

Les personnes en situation précaire ont toujours été associées à cette action.

* La participation aux oeuvres caritatives

- Banque Alimentaire
- Brioches de l'Amitié
- Cartes du coeur
- Paralysés de France ...

En 1997, grâce à la générosité de nombreux donateurs, ces actions ont été une réussite!

Les membres du CCAS leur adressent tous leurs remerciements.

PERSPECTIVES 1998



Travaux

- * Installation d'un surpresseur collectif dans le château d'eau
- * Aménagement de trottoir rue du Monument Prolongée (1ère tranche)
- * Rénovation de l'abribus
- * Restructuration progressive de la Mairie

Lotissement

- * Un projet est à l'étude. A l'heure actuelle, personne ne peut dire si l'opération est réalisable.

Fête au village

- * Réception de représentants de différentes Communes dénommées FONTENOY, FONTENOIS... le dimanche 24 mai 1998, sauf contretemps.

MAIRIE
DE
FONTENOY sur MOSELLE

OUVERTURE AU PUBLIC: mercredi de 16 h à 18 h
vendredi de 16 h à 19 h

TELEPHONE : 03 - 83 - 63 - 90 - 38

TELECOPIE : 03 - 83 - 63 - 69 - 40

TELEPHONE ET REPONDEUR EN CAS D' URGENCE :
06 - 81 - 56 - 17 - 12
ou 03 - 83 - 63 - 69 - 44

ADRESSE DU MAIRE: 4 route de Villey-le-Sec
Gondreville

ADRESSE DU PREMIER ADJOINT : rue de la
Libération (ferme à l'entrée du village)

Calendrier les grandes dates

De la CECA à la mise en place de l'euro

9 mai 1950

Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, à l'initiative de Jean Monnet, et avec le soutien de Konrad Adenauer, propose à la France et à l'Allemagne, de mettre en commun leur production de charbon et d'acier. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), ouverte à six pays, voit le jour le 18 avril 1951.

25 mars 1957

Signature du traité de Rome, acte fondateur de la Communauté économique européenne entre la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

1^{er} janvier 1973

Le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande rejoignent la CEE.

1^{er} janvier 1981

La Grèce devient le 10^e membre de la CEE.

1^{er} janvier 1986

Adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Février 1986

Signature de l'Acte unique européen prévoyant la création d'un marché unique européen avec libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

Février 1992

Signature du traité sur l'Union européenne à Maastricht et adoption d'un calendrier pour la mise en place de l'Union économique et monétaire.

1^{er} janvier 1995

L'Autriche, la Finlande, et la Suède deviennent membres de l'Union européenne qui compte désormais 15 membres.

Décembre 1995

Adoption du nom "euro" pour la monnaie européenne et d'un scénario de passage pratique à la monnaie unique en 3 étapes.

2 mai 1998

Désignation des onze pays remplissant les conditions nécessaires pour participer à l'euro

dès le 1^{er} janvier 1999.

1^{er} janvier 1999

Début de la troisième phase de l'Union économique et monétaire. L'euro devient la monnaie de la France et de 10 autres pays.

1^{er} janvier 1999-31 décembre 2001

Période transitoire. Début du basculement à l'euro.

1^{er} janvier 2002

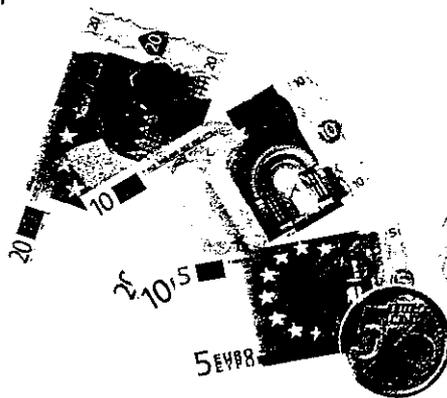
Mise en circulation des pièces et des billets libellés en euros.

1^{er} juillet 2002 au plus tard

Fin de la période de la double circulation des francs et des billets en francs et en euros. Au-delà de cette date seuls les euros circulent. ■

Histoire de la monnaie française

Le franc apparaît en 1360 pendant la guerre de Cent Ans. Le roi Jean II le Bon, qui vient de retrouver sa liberté après quatre ans de captivité en Angleterre, décide de créer une monnaie en or, le franc, qui signifie "libre". À la Renaissance, le roi Louis XII fait frapper une nouvelle monnaie en argent, le teston. Sous Henri III, en 1585, le teston est remplacé par le franc-argent dont les subdivisions en demi et quart de franc circuleront jusqu'au XVII^e siècle. Le franc moderne date de 1795, créé sous la 1^{re} République, époque à laquelle il devient monnaie nationale. La première pièce de 1 F date du Consulat, frappée à l'effigie de Bonaparte. L'histoire du franc connaît une nouvelle étape importante en 1958 avec la création du nouveau franc dont la valeur est égale à 100 anciens francs. Ce nouveau franc gardera son cours légal jusqu'au 1^{er} juillet 2002, au plus tard... avant qu'une nouvelle histoire monétaire commence. ■



► La valeur de l'euro

- C'est le Conseil des ministres européens de l'Économie et des Finances qui fixera, le 31 décembre 1998, la valeur définitive de l'euro par rapport à chacune des monnaies participant à la zone euro (valeur de l'euro en francs, en marks...). L'écu disparaîtra le 1^{er} janvier 1999, remplacé par l'euro (sur la base de 1 écu = 1 euro).
- Les cours des monnaies des pays de l'Union européenne n'ayant pas adopté l'euro pourront fluctuer par rapport à l'euro, si ces monnaies sont dans le SME bis (cas de la

- Grèce et du Danemark). S'agissant des pays n'appartenant pas à l'Union européenne, la valeur de l'euro variera notamment en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes.
- L'euro sera utilisable sous sa forme scripturale (chèque, carte de paiement, virement) dès le 1^{er} janvier 1999 dans les 11 pays de la zone et circulera sous forme "fiduciaire" (pièces et billets) à partir du 1^{er} janvier 2002. ■

L'euro,
fait la force



L'euro : ce qu'il

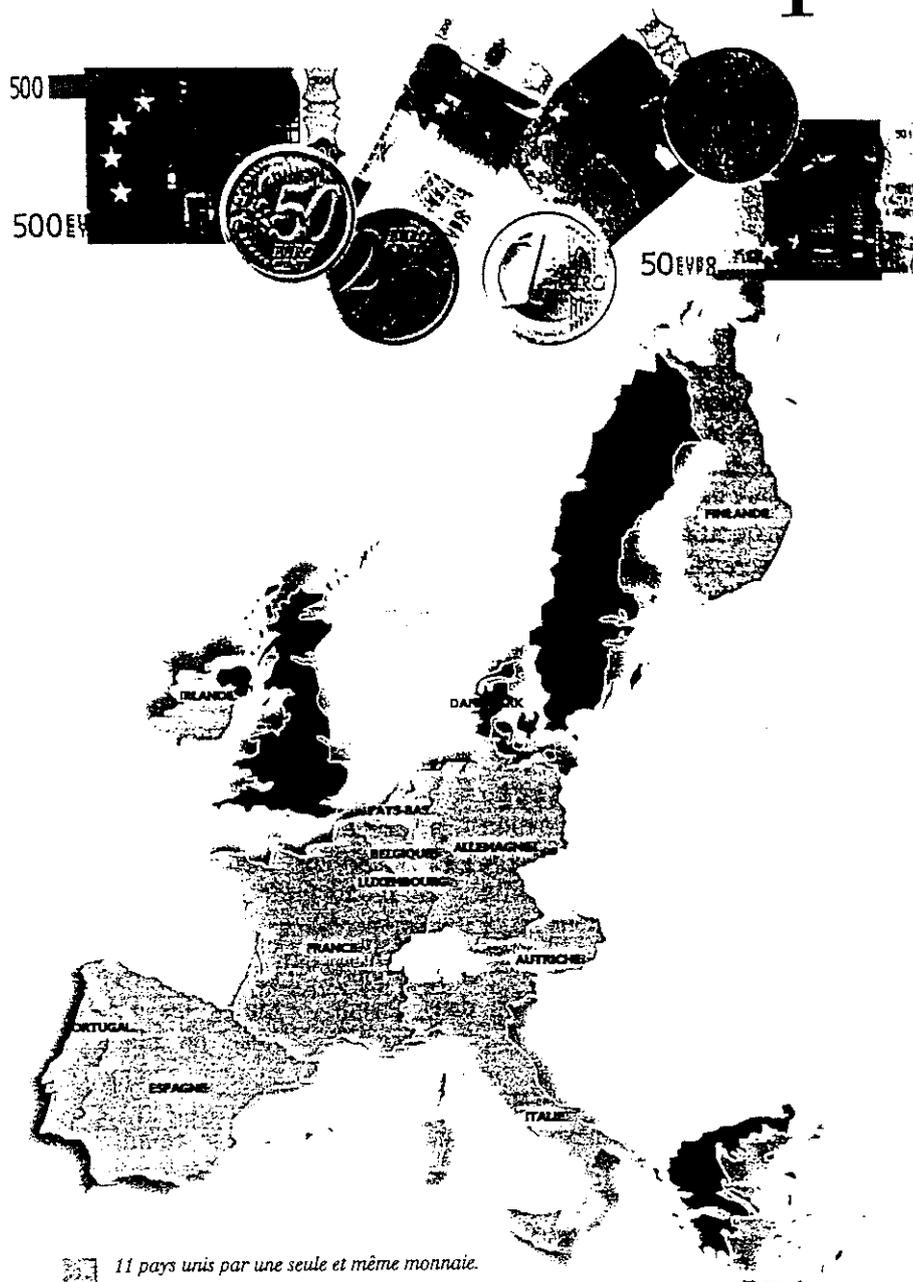
Institutions

Le Conseil de l'euro

Créé à l'initiative de la France, lors du Conseil européen de Luxembourg, les 12 et 13 décembre 1997, le Conseil de l'euro ou "euro 11" est un organe de concertation regroupant les ministres des Finances des pays de l'espace euro. Sa première réunion s'est tenue le 4 juin 1998. Cette enceinte de coordination a pour but de renforcer les liens entre les politiques économiques des pays ayant adopté l'euro et de contribuer à créer un climat de confiance favorisant les échanges d'informations entre États participants. Le Conseil de l'euro est l'interlocuteur privilégié de la Banque centrale européenne. Il prépare les grands rendez-vous internationaux tels que les réunions du G7. ■

La Banque centrale européenne

Elle a comme mission prioritaire d'assurer la stabilité des prix au sein de la zone euro. Le Conseil des gouverneurs, composé des membres du Directoire et des gouverneurs des banques centrales des onze États membres, arrête les grandes orientations de la politique monétaire. Une politique qui est ensuite mise en œuvre par les banques centrales nationales sous le contrôle du Directoire. Le mandat des membres du Directoire a une durée de 8 ans non renouvelable. ■



■ 11 pays unis par une seule et même monnaie.

■ 4 pays de l'Union européenne ne participant pas à la zone euro le 1^{er} janvier 1999.

Réunis à Bruxelles le 2 mai 1998, les chefs d'État ou de gouvernement ont officiellement arrêté la liste des États membres de l'Union européenne remplissant les conditions permettant une entrée dans l'euro dès le 1^{er} janvier 1999. Les pays retenus devaient avoir atteint un degré de convergence économique durable, mesuré notamment *via* 4 critères : une inflation maîtrisée ; des taux d'intérêt à long terme suffisamment bas ; une stabilité des changes et des finances publiques assainies. Onze pays satisfaisaient à ces critères. Hormis le Royaume-Uni et le Danemark, qui ont négocié un protocole spécifique sur les conditions de leur entrée dans l'Union économique et monétaire, tous les États ayant ratifié le traité de Maastricht ont vocation à adopter l'euro, dès que leur situation économique le permettra. Toute nouvelle sélection sera effectuée par les chefs d'État ou de gouvernement, réunis *a minima* tous les 2 ans mais aussi à la demande de l'un des États concernés. ■